

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 19 décembre 2016

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2016

-2016-12-01 : Approuve la décision modificative n°1 telle que présentée et détaillée.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 21 039,86 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 61 250,00 €, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2016-12-02 : Autorise Monsieur le Maire à ouvrir pour 2017 les crédits en investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2016 selon l'affectation suivante :

Chapitres	Crédits ouverts au BP en 2016	Montants ouverts ¼ des crédits du BP 2016
chapitre 20	200 818,00 €	50 204,50€
chapitre 204	30 786,00 €	7 696,50€
chapitre 21	1 034 352.55 €	258 588,00€

à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2016-12-03 : Approuve la nouvelle création de tarification des cavurnes à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

	Achat
15 ans	202,00 €
30 ans	408,00 €
50 ans	875,00 €

Approuve l'évolution tarifaire des concessions cimetières et columbarium et ce, à compter du 1er janvier 2017 comme suit :

NOUVEAU CIMETIERE

Emplacement terre	Emplacement caveau	Superficie en m ²	
15 ans		2,15 m ²	180,00 €
30 ans		2,15 m ²	368,00 €
50 ans		2,15 m ²	780,00 €
	15 ans	2,40 m ²	200,00 €
	30 ans	2,40 m ²	410,00 €
	50 ans	2,40 m ²	870,00 €

ANCIEN CIMETIERE

Emplacement terre et caveau	Forfait	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017
15 ans	Forfait	202,00 €
30 ans	Forfait	408,00 €
50 ans	Forfait	875,00 €

COLUMBARIUM

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017	Porte	Total au 1 ^{er} janvier 2017
15 ans	202,00 €	250,00 €	452,00 €
30 ans	408,00 €	250,00 €	658,00 €
50 ans	875,00 €	250,00 €	1 125,00 €

à l'unanimité.

-2016-12-04 : Approuve le choix de l'entreprise MARBRERIE FUNERAIRE GENIN PIEGAY en tant que délégataire. Approuve le projet de contrat de délégation de service public et ses conditions tarifaires à conclure avec l'entreprise MARBRERIE FUNERAIRE GENIN PIEGAY. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec l'entreprise MARBRERIE FUNERAIRE GENIN PIEGAY, à l'unanimité.

-2016-12-05 : Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ere} Adjointe, à signer le marché de Maîtrise d'Oeuvre relatif à la requalification du complexe sportif de Francheville avec le Groupement SERIA SARL (mandataire), MOON SAFARI, CET INGENIERIE LYON, EQUINOXE PAYSAGES, dont le taux de rémunération s'établit à 8,3979 % de l'enveloppe estimée de travaux à 4 062 000 € HT en phase esquisse, soit un forfait provisoire de rémunération de 341 122,70 € HT et toutes pièces liées à l'exécution de celui-ci. Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, à La majorité (Le groupe Francheville au Coeur et Monsieur Cyril Kretschmar ne participent pas au vote).

-2016-12-06 : Sollicite du Centre de gestion qu'ils soient affectés, à compter du 1^{er} janvier 2017, des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans le cadre de missions temporaires d'assistance juridique. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tous documents s'y afférant ; Décide que les crédits seront inscrits au budget principal 2017 de la commune, à l'unanimité.

-2016-12-07 : Modifie la délibération n°2014-04-23 du 17 avril 2014 portant octroi par le Conseil municipal d'une délégation de pouvoir au Maire selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit :

« 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » Est remplacé par les termes : « 7° De créer, modifier ou supprimer, les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. »

Complète la délibération n°2014-04-23 du 17 avril 2014 comme suit :

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat : « 26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions de toute nature et quel que soit le montant. »

Précise que les autres dispositions de la délibération n°2014-04-23 du 17 avril 2014 sont applicables et demeurent inchangées, à la majorité (vote contre de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-12-08 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'équipement pour le déploiement du dispositif de vidéo-protection auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et vote contre de Monsieur Cyril Kretzschmar).

-2016-12-09 : Autorise une dérogation à la fermeture du dimanche pour les branches d'activité précitées et selon les dates ci-dessous, à l'unanimité.

- Hypermarché, Commerces de la Galerie Marchande de Carrefour Carmila : habillement, optique, bijouterie, parfumerie et de produits de beauté, maroquinerie et articles de voyage, coiffure, commerce de piles, cigarettes électroniques, industrie manufacturière (multiservices) pour les 9 dimanches suivants :

- dimanche 15 janvier 2017
- dimanche 30 avril 2017
- dimanche 2 juillet 2017
- dimanche 3 septembre 2017
- dimanche 3 décembre 2017
- dimanche 10 décembre 2017
- dimanche 17 décembre 2017
- dimanche 24 décembre 2017
- dimanche 31 décembre 2017

- Concessions automobiles pour les 5 dimanches suivants :

- dimanche 15 janvier 2017
- dimanche 19 mars 2017
- dimanche 18 juin 2017
- dimanche 17 septembre 2017
- dimanche 15 octobre 2017

à l'unanimité.

-2016-12-10 : **Décide** de créer deux postes de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2017. Fixe leur rémunération comme suit :

3,20 € brut par feuille de logement remplie,

un forfait de 120 € pour les frais de transport,

un taux horaire au tarif du smic horaire pour chaque heure de formation,

un forfait de 120 euros à l'issue de la mission de recensement sous la condition de bonne réalisation de la mission, à l'unanimité.

-2016-12-11 : Actualise, à compter du 1er janvier 2017, le tableau des effectifs, de la manière suivante :

-Création du grade d'attaché principal à temps complet (35/35ème) suite à l'arrivée de la Directrice Générale des Services,

Création d'un poste de responsable de la communication, à temps complet (35/35ème), ouvert au grade d'attaché et de rédacteur,

-Suppression d'un poste d'agent d'entretien, ouvert à temps complet (35/35ème) au cadre d'emplois des adjoints techniques à compter du 1er février 2017,

-Suppression d'un poste d'agent de médiathèque ouvert au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine de 2ème classe à temps non complet (17.5/35ème) à compter du 1er janvier 2017.

à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar).

Michel RANTONNET
Maire de Francheville



Membres présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mr GOURRIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mr BONNEMAN, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mr TREMBLEAU, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membres représentés : Mme QUIBLIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme REY, Mme PRUNARET, Mme RODAMEL, Mme POULARD, Mr GUILLON,

Membre absent : Mme SANTOS-MALSCH,